Pétition „pour une vente libre de la snus“

Changement de la loi revendiqué:

La réglementation légale actuelle interdit la vente de snus en Suisse. Pour les consommateurs de snus, l'interdiction est disproportionnée, discriminatoire et injustifiée. Pour cela, cette interdiction devrait être abrogée. Les faits sont les suivants:

- La consommation est de facto déjà légalisée par l'admission des importations pour la consommation personnelle.
- Les consommateurs de snus en comparaison avec les fumeurs de cigarettes ont 90 pourcents moins de risques relatifs à leur santé.
- La consommation de snus n'engendre pas de consommation passive.
- L'interdiction actuelle de la snus discrimine l'industrie interne de production.
- L'Etat génèrera des entrées fiscales supplémentaires si les distributeurs en Suisse appliquent le même tarif d'impôts (au minimum) que pour le tabac à priser.
- D'autres tabacs sans fumée comme le tabac à chiquer ou le tabac à priser peuvent être produits et vendus légalement malgré que les risques pour la santé soient plus élevés que ceux liés à la consommation de snus.
- La protection de la jeunesse est mieux garantie avec la vente à l'intérieur du pays qu'avec la vente sur internet ou à l'étranger.

n°	prénom	nom de famille	adresse	domicile

Indication : Tout le monde est permis de signer ce formulaire une fois (ça inclus les étrangères et mineurs). Les personnes qui ont signé ce formulaire n'ont aucune obligation. Formulaires vides peuvent être copiés.

Veuillez retourner les formulaires signées à :

Riccarda Cedraschi, Eichenweg 81, 8424 Embrach

Merci beaucoup!